

Monsieur Alexandre Chas
13 rue du Bois Moreau
37510 Ballan-Miré

Monsieur Laurent BAUMEL
Madame Lucie POMMERAU
Mairie
12 Place du 11 Novembre
37510 Ballan-Miré

Ballan-Miré, le 26 novembre 2013

LRAR

Objet : réponse à votre demande de modification du nom de domaine www.ballanmire.com
Vos réf : LP / NG – 143/11/3013

Monsieur le Maire,
Madame,

Nous faisons suite à la lettre de réclamation datée du 7 novembre 2013, et reçue le 19 novembre 2013, tant par la liste « *Ballan-Miré, c'est vous !* », que par l'agence Luciole et la société OVH.

Vous reprochez à « *Ballan-Miré, c'est vous !* », sur le fondement des articles L 711-4-h et L 711-3 du code de la propriété intellectuelle, de porter atteinte aux droits que la collectivité de Ballan-Miré détiendrait sur son nom, en exploitant, à l'adresse www.ballanmire.com, un site internet qui serait susceptible de créer un risque de confusion avec le nom de votre collectivité ainsi qu'un risque de tromperie en raison de l'apparence de garantie officielle que revêtirait le nom de domaine.

Et vous nous demandez de modifier le nom de domaine www.ballanmire.com pour éviter tout risque de confusion.

Cependant, votre demande n'apparaît fondée ni en droit, ni en fait.

En droit, nous relevons que les articles L 711-4-h et L 711-3 du code de la propriété intellectuelle ne sont pas applicables en l'espèce puisqu'ils concernent les dépôts de marque et non pas les noms de domaine.

La Cour de cassation l'a récemment rappelé dans un arrêt du 10 juillet 2012.

La seule question qui se pose en droit est donc de savoir si la réservation du nom de domaine www.ballanmire.com par l'agence Luciole le 3 octobre 2013, et l'usage du site internet accessible à cette adresse, par « *Ballan-Miré c'est vous !* », via le fournisseur d'accès OVH, constituent des actes susceptibles de créer, en pratique, un risque de confusion avec le nom et les activités de la collectivité, telles que présentées sur le site www.mairie-ballanmire.com.

Or, il résulte de la simple consultation du site www.ballanmire.com qu'il a pour objet de présenter le projet électoral de « *Ballan-Miré c'est vous !* » dans le cadre de la campagne pour les municipales de 2014.

Le site fait d'ailleurs référence, dès la page d'accueil, et à plusieurs reprises dans le site, à cette élection, notamment dans les termes suivants « *élections municipales 2014* », « *soutenez-nous* », cette dernière rubrique indiquant aux internautes comment aider l'association dans le cadre de la campagne électorale (en participant aux réunions thématiques, faisant un don de soutien, proposant ses services et en votant le jour des élections..).

Ainsi, le contenu du site www.ballanmire.com est tout entier dédié à la campagne électorale et ne saurait être confondu avec celui d'une collectivité territoriale donnant des informations pratiques et concrètes sur la vie de la collectivité (comme cela est le cas sur le site www.mairie-ballan-mire.fr dans les rubriques « *démarches administratives* », « *travaux en cours* », « *collecte des déchets* », « *plan* »...).

Les griefs de risque de confusion ou de tromperie pour le public sont donc dépourvus de tout fondement.

Il en est d'autant plus ainsi que le site www.ballanmire.com n'est pas le seul site à avoir été conçu spécialement pour la campagne électorale de 2014.

En effet, vous n'ignorez pas que d'autres sites tels que www.ballanmire2014.com, pour lequel un nom de domaine a été réservé le 7 octobre 2013, soit quelques jours après le nom de domaine www.ballanmire.com, présentent les projets d'autres listes électorales et renseignent les internautes sur les modalités de soutien.

Ainsi, « *Ballan-Miré, C'est vous !* », qui n'a à aucun moment cherché à usurper le nom de domaine de la mairie, ni à créer une quelconque confusion avec les activités de cette dernière, estime que votre réclamation n'est pas fondée et n'entend pas modifier son nom de domaine www.ballanmire.com.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Madame, l'expression de nos sentiments respectueux.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Alexandre Chas